

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1167

4 juin 2010

### SOMMAIRE

Aboukir Maritime S.A. ....	55983	Gofinco Holding S.A. ....	55984
Alerno Holding S.A. ....	55983	Greensoft S.A. ....	55971
Allygold Investment Company S.à r.l. ....	55983	Hydrosol S.A. ....	55977
Avaros S.A. ....	55979	Ibérique de Participations S.A. ....	55977
Benelux Agency for Research & Development Holding S.A. ....	55984	Intrawest Holdings S.à.r.l. ....	56015
Bio-Products and Bio-Engineering S.A. ....	55981	Intrawest Holdings S.à.r.l. ....	55986
Bios S.A. ....	55970	Intrawest S.à r.l. ....	55992
Blue Lux S.A. ....	55971	J. Van Breda Beheersfonds ....	55977
BPT Hansa Lux SICAV-SIF ....	55972	Kiefer S.à r.l. ....	56010
Business Eagles Holding S.A. ....	55976	Kravatski Invest S.A. ....	55979
Campria Capital Holding S.A. ....	55980	Lehman Brothers Captain No 1 Luxembourg S.à r.l. ....	56015
Captain North Sea Finance Limited ....	56016	Lennox Holdings S.à r.l. ....	56000
Car Services Benelux S.à r.l. ....	56003	Limoges Investments S.A. ....	55982
Collins Stewart Wealth Management (Luxembourg) S.A. ....	56000	Location de Voiture Internationale S.A. in Kurzform L.V.I. S.A. ....	55975
Compagnie Benlux de l'Europe du Nord S.A. ....	55985	Lofer S.à r.l. ....	56003
Compagnie Générale Financière d'Investissements S.A. (en abrégé C.G.F.I. S.A.) ....	55981	Lux2F Property S.à r.l. ....	55985
CORPUS SIREO Financial Services S.A. ....	55976	Natun International S.A. ....	56003
Crystaleye Pictures ....	55985	Nimie S.A. ....	55980
Dischavulco Immo S.A. ....	55978	Oras S.A. ....	55981
E.M.E.A. Management Services S.A. ....	55973	Patcat Investments ....	55984
Euro Gest Compta S.A. ....	55970	Pegas Nonwovens SA ....	55973
FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial ....	55985	Perluca S.A. ....	55999
Financière Asturias S.A. ....	55971	RPM Lux Holdco S.à r.l. ....	56000
Financière Hobby S.A. ....	55976	Samson Global Holdings ....	56016
Furiano SA ....	55978	Sicav Patrimoine Investissements ....	55972
Global Corporate Investments S.A. ....	55978	Somebuzz S.A. ....	56011
GlobeOp Financial Services S.A. ....	55985	Stratège S.A. ....	55979
		Traviata Holding S.A. ....	55970
		U.P.I. - Union de Participations et d'Investissements ....	55980

**Bios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 3.055.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu le lundi, 21 juin 2010 à 11.00 heures au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2009.
2. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2009.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, soit le vendredi, 11 juin 2010 entre 9.00 et 12.00 heures au siège social, 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010052036/18.

---

**Traviata Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 101.993.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 14 juin 2010 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010053414/10/19.

---

**Euro Gest Compta S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 72.701.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 12 juin 2010 à 8.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport du liquidateur pour l'exercice 2007
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2007
3. Affectation du résultat de l'exercice 2007
4. Décharge à accorder au liquidateur
5. Divers

Esbelta De Freitas

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2010057095/296/17.

---

**Greensoft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 145.328.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 juin 2010 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010053421/10/18.

---

**Financière Asturias S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 85.700.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 juin 2010 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010053425/10/18.

---

**Blue Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 70.468.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010053428/10/18.

---

**BPT Hansa Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 122.072.

The extraordinary general meeting of shareholders of BPT Hansa Lux SICAV-SIF held on 5 May 2010 could not validly deliberate and vote on the proposed agenda due to lack of quorum required. The shareholders are convened to attend the reconvened

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING,**

which will be held at 3, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg on 24 June 2010 at 11 a.m. with the same agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of the articles of incorporation by addition of a definition section as preliminary chapter of the articles of incorporation.
2. Amendment of article 3 of the articles of incorporation so as to change the duration of the Company from currently unlimited duration to a fixed term expiring on 3 May 2023.
3. Amendment of article 4 and 19 of the articles of incorporation so as to limit the location of the Company's investment to Germany.
4. Amendment of article 6 of the articles of incorporation to allow the Board and the shareholders to access the register of shareholders.
5. Amendment of article 7 of the articles of incorporation by deleting the reference to German Residents.
6. Amendment of article 8 of the articles of incorporation to inter alia limit the drawdown period for commitments to 12 months.
7. Amendment of article 9 of the articles of incorporation to inter alia (i) include a provision for the listing of the Company's shares, (ii) to change the redemption frequency and the determination of the redemption price and (iii) delete the possibility to charge a redemption fee.
8. Amendment of article 13 of the articles of incorporation to provide for a minimum of 3 and maximum of 5 directors of the Company.
9. Amendment of article 14 of the articles of incorporation to allow the convening of board meetings by 48 hours prior notice.
10. Amendment of article 28 of the articles of incorporation to provide for a 90% majority for the amendment of certain articles of the articles of incorporation.
11. Amendment of article 11, 22 and 24 of the articles of incorporation to correct typing errors.

*Voting*

There is no quorum required for this reconvened extraordinary general meeting and decisions are validly taken by majority vote of 75 % of the votes cast at the reconvened extraordinary general meeting. Proxies received for the first extraordinary general meeting on 5 May 2010 will be held and be valid for the adjourned extraordinary general meeting.

Shareholders may vote at the meeting in person or by proxy.

Proxy forms and a draft of the restated articles of incorporation are available upon request at the registered office of the Company.

*On behalf of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2010053860/755/42.

**Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 54.954.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2010 n'a pu délibérer à défaut de quorum de présence. Une nouvelle

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

se tiendra en conséquence dans les locaux de Pictet & Cie (Europe) S.A. au 1, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, le 25 juin 2010 à 10h45 avec le même ordre du jour, à savoir: :

*Ordre du jour:*

**I. Modification statutaire**

Modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante :

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi d'avril à seize heures.»

## II. Divers.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'à cette nouvelle assemblée, les décisions seront prises sans exigences de quorum à la majorité des deux tiers des actions présentes et représentées. Les actionnaires qui ne peuvent pas assister en personne à l'assemblée sont informés qu'une procuration est disponible sans frais au siège social de la Société.

*Pour le compte du Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010053869/755/24.

### **E.M.E.A. Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 4-6, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 72.799.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 14 juin 2010 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058302/1267/15.

### **Pegas Nonwovens SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 11.444.456,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.044.

NOTICE to the holders of shares with ISIN Code LU 0275164910 and Common Code 027516491 IS HEREBY GIVEN that the

#### ANNUAL GENERAL MEETING

(AGM) of the shareholders of PEGAS NONWOVENS SA (PEGAS) is convened to be held at Hôtel le Royal, 12, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on Tuesday 15 June 2010 at 11.00 a.m. Central European Time (CET), to consider and vote on the following agenda:

#### *Agenda:*

1. Election of the Bureau of the Meeting.
2. Presentation and discussion of the report of the auditors regarding the statutory accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2009 and of the reports of the Board of Directors of PEGAS on the statutory accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2009.
3. Approval of the statutory accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2009.
4. Allocation of the net results of the financial year ended 31 December 2009.
5. Discharge of the liability of the members of the Board of Directors and the auditors of PEGAS for, and in connection with, the financial year ended 31 December 2009.
6. Appointment of a Luxembourg independent auditor ("réviseur d'entreprises") to review the statutory accounts and the consolidated accounts as at 31 December 2010.
7. Ratification of the decision of the Board of Directors to co-opt Mr. František Rezác as an executive director of PEGAS for a period ending on 30 November 2012.
8. Ratification of the decision of the Board of Directors to co-opt Mr. František Klačka as an executive director of PEGAS for a period ending on 30 November 2012.
9. Ratification of the decision of the Board of Directors to co-opt Mr. Marian Rašík as an executive director of PEGAS for a period ending on 28 February 2013.
10. Ratification of the decision of the Board of Directors to co-opt Mr. Neil J. Everitt as a non-executive director of PEGAS for a period ending on 29 March 2012.

11. Prolongation of appointment of Mr. Marek Modecki as a non-executive director of PEGAS for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012.
12. Approval of a remuneration policy for non-executive directors for the financial year 2010.
13. Approval of a remuneration policy for executive directors for the financial year 2010.
14. Approval of new principles of share price bonus plan for various members of the senior management and the members of the Board of Directors.
15. Miscellaneous.

*Attendance and vote:*

In respect of items 1 to 15 of the above agenda, no specific quorum is required for the valid deliberation or acknowledgement of the AGM and the resolutions are taken by a simple majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the AGM.

I. Shareholders who are recorded in the share register of PEGAS

All shareholders who are recorded in the share register of PEGAS may participate and vote in the AGM in person, by proxy or by correspondence by sending a relevant form that can be downloaded from PEGAS website [www.pegas.lu](http://www.pegas.lu) or [www.pegas.cz](http://www.pegas.cz):

\* Shareholders who wish to take part in the AGM in person or by proxy need to send a duly completed form indicating their attendance in person or by proxy to the following address by registered mail: PEGAS NONWOVENS SA, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, att: the Board of Directors, OR to the following email address of PEGAS: [iro@pegas.cz](mailto:iro@pegas.cz) (followed by the delivery of its original at the date of the AGM), so that it will be received by PEGAS no later than on Friday 11 June 2010, at 5.00 p.m. CET.

\* Shareholders who wish to vote by correspondence need to send a duly completed form for voting by correspondence to the above mentioned address (only by registered mail) so that it will be received by PEGAS no later than on Monday 14 June 2010, at 11.59 p.m. CET.

II. Shareholders holding their shares through Centrální depozitár cenných papírů, a.s. (formerly UNIVYC, a.s.; hereinafter CDCP)

All shareholders holding their shares through the clearing and settlement system maintained by CDCP who wish to take part in the AGM need to instruct their financial intermediary, which is a member of CDCP, to register their name and number of votes to be exercised during the AGM on or before Friday 11 June 2010, by 10.00 a.m. CET with CDCP. Please note that shareholders who have not registered with CDCP by this date will not be eligible to participate in the AGM. The relevant registration request shall be sent by the financial intermediary in writing to the operational department of CDCP at [cdcp@pse.cz](mailto:cdcp@pse.cz). Subject to the registration with CDCP, shareholders may participate and vote in the AGM in person, by proxy or by correspondence according to the following process:

\* Shareholders who wish to take part in the AGM in person or by proxy must request a form indicating their attendance in person or by proxy from the financial intermediary holding the shares for their account, or alternatively download the form from PEGAS website [www.pegas.lu](http://www.pegas.lu) or [www.pegas.cz](http://www.pegas.cz), and send the duly completed and signed form either directly or through the financial intermediary to the following address by registered mail: PEGAS NONWOVENS SA, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, att: the Board of Directors, OR to the following email address of PEGAS: [iro@pegas.cz](mailto:iro@pegas.cz) (followed by the delivery of its original at the date of the AGM), so that it will be received by PEGAS no later than on Friday 11 June 2010, at 5.00 p.m. CET.

\* Shareholders who wish to vote by correspondence must request a form for voting by correspondence from the financial intermediary holding the shares for their account, or alternatively download the form from PEGAS website [www.pegas.lu](http://www.pegas.lu) or [www.pegas.cz](http://www.pegas.cz), and send the duly completed and signed form either directly or through the financial intermediary to the above mentioned address (only by registered mail) so that it will be received by PEGAS no later than on Monday 14 June 2010, at 11.59 p.m. CET.

III. Shareholders holding their shares through the Polish National Depository for Securities (Krajowy Depozyt Papierów Wartościowych Spółka Akcyjna) (the NDS)

All shareholders holding their shares through the clearing and settlement system of the NDS who wish to take part in the AGM need to arrange with the respective financial intermediary operating their securities account on which the shares are registered (and which is a member of the NDS) to issue a depository certificate (swiadectwo depozytowe) valid until 15 June 2010 (inclusive) with their name and the number of votes to be exercised during the AGM. The depository certificate, duly completed and signed by the financial intermediary, needs to be sent directly to the following address by registered mail: PEGAS NONWOVENS SA, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, att: the Board of Directors, OR to the following email address of PEGAS: [iro@pegas.cz](mailto:iro@pegas.cz) (followed by the delivery of its original at the date of the AGM), so that it will be received no later than on Friday 11 June 2010, at 10.00 a.m. CET. Please note that shareholders whose depository certificates have not been received by this date (either by registered mail or by email followed by the delivery of its original at the date of the AGM), will not be eligible to participate in the AGM.

Subject to the delivery of the depository certificate, shareholders may participate and vote at the AGM in person, by proxy or by correspondence:

\* Shareholders who wish to take part in the AGM in person or by proxy or vote by correspondence need to download the form indicating their attendance in person or by proxy or the form for voting by correspondence from the PEGAS website [www.pegas.lu](http://www.pegas.lu) or [www.pegas.cz](http://www.pegas.cz), or request those forms, free of charge, at the registered office of PEGAS.

\* The form indicating their attendance in person or by proxy, duly completed and signed, needs to be sent directly to the above mentioned addresses (either by registered mail or by email, followed by the delivery of its original at the date of the AGM) so that it will be received by PEGAS no later than on Friday 11 June 2010, at 5.00 p.m. CET.

\* The form for voting by correspondence, duly completed and signed, needs to be sent directly to the above mentioned address (only by registered mail) so that it will be received by PEGAS no later than on Monday 14 June 2010, at 11.59 p.m. CET.

Under the Polish act of July 29, 2005 on trading in financial instruments (Dz. U. of 2005, No. 183, item 1538, as amended) (the Polish Trading Act) a depository certificate confirms the title to exercise all rights arising from the securities specified in such depository certificate, which are or cannot be exercised purely on the basis of entries in a securities account, except for the right to participate in the general meeting of the shareholders. However, PEGAS will accept the depository certificates as evidence of shareholding for the purpose of registration and voting at the AGM, even if they are issued for other purposes.

*Miscellaneous:*

PEGAS will not bear any costs incurred by the shareholders for the purpose of the AGM registration and participation in the AGM.

The rights to dispose with the shares by each of the shareholders registered for participation at the general meeting will be blocked with effect from their registration (or issuance of a depository certificate) for the AGM until the date of the AGM.

The AGM shareholders documentation (i.e. the agenda, the Annual Financial Report containing the 2009 annual financial statements, the management report and the auditor reports on the statutory and consolidated accounts as at 31 December 2009, a list of members of board of directors and list of auditors) is available on the company's website [www.pegas.lu](http://www.pegas.lu) or [www.pegas.cz](http://www.pegas.cz) and at the PEGAS' registered office in Luxembourg and at PEGAS NONWOVENS s.r.o. in the Czech Republic at the following addresses:

- Luxembourg: PEGAS NONWOVENS SA, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- Czech Republic: PEGAS NONWOVENS s.r.o., Prímetská 86, 669 04 Znojmo.

In Luxembourg, on 10 May 2010.

PEGAS NONWOVENS SA  
*Board of Directors*

Référence de publication: 2010055983/1046/121.

---

**Location de Voiture Internationale S.A. in Kurzform L.V.I. S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 148.075.

---

Die Aktionäre werden hiermit zur

**GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am Freitag, 11. Juni 2010 um 15:00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Dezember 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennung.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Référence de publication: 2010059390/21.

---



**Business Eagles Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.713.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 15 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010056222/755/19.

---

**Financière Hobby S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.955.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu jeudi 17 juin 2010 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058303/1267/15.

---

**CORPUS SIREO Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.855.

Hiermit laden wir die Aktionäre der CORPUS SIREO Financial Services S.A. (die "Gesellschaft") zu der

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der Gesellschaft, welche gemäß Satzung am 15. Juni 2010 um 15.00 Uhr MEZ in den Geschäftsräumen von Kremer Associés & Clifford Chance, 2-4, Place de Paris, L-1011 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, abgehalten wird. Diese außerordentliche Generalversammlung wird über folgende Tagesordnung beraten und beschließen:

*Tagesordnung:*

1. Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;
2. Übernahme aller Vermögensgegenstände und Verbindlichkeiten der Gesellschaft durch die alleinige Aktionärin der Gesellschaft;
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder, der täglichen Geschäftsführer und des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft;
4. Annullierung des Aktienregisters der Gesellschaft; und
5. Verwahrung der Bücher und Dokumente der Gesellschaft.

Wenn Sie bei der außerordentlichen Generalversammlung nicht persönlich anwesend sein können und vertreten werden möchten, sind Sie berechtigt, einen für Sie stimmberechtigten Vertreter zu ernennen. Ein Vertreter muss nicht Aktionär der Gesellschaft sein.



Diese Veröffentlichung beruht auf Artikel 60-8 des Luxemburger Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor in seiner derzeit gültigen Fassung.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft.

Référence de publication: 2010057316/1092/25.

---

**J. Van Breda Beheersfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.971.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *15 juin 2010* à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2010
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 2010
4. Election des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises
5. Divers.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège de la Banque Delen à Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010056421/755/20.

---

**Ibérique de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 71.811.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi *15 juin 2010* à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058307/1267/15.

---

**Hydrosol S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.400.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, le *14 juin 2010* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Gérard BIRCHEN, pour l'exercice de ses mandats.

6. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Hugo FROMENT, pour l'exercice de ses mandats.
7. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010058602/29/26.

---

**Dischavulco Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 32.536.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 15.06.2010 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010057325/560/18.

---

**Furiano SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.137.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu jeudi 17 juin 2010 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058304/1267/15.

---

**Global Corporate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 113.751.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mercredi 16 juin 2010 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058305/1267/16.

---

**Stratège S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 43.308.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 14.06.2010 à 17.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010057327/560/18.

---

**Kravatski Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 129.528.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mercredi 16 juin 2010 à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058309/1267/15.

---

**Avaros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 147.288.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mercredi 16 juin 2010 à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Ratification des décisions prises par le conseil d'administration du 8 avril 2010.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058311/1267/16.

---

**Campria Capital Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 11.447.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 17 juin 2010 à 09:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058314/1267/15.

**Nimie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.362.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 18 juin 2010 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058315/1267/17.

**U.P.I. - Union de Participations et d'Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.793.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 15.06.2010 à 11.30 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2009;
- Affectation du résultat au 31.12.2009;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010056419/19.

**Bio-Products and Bio-Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 55.891.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 14 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058590/788/16.

---

**Oras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 55.892.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 14 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058591/788/16.

---

**Compagnie Générale Financière d'Investissements S.A. (en abrégé C.G.F.I. S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 150.461.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le dix-neuf avril.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société NORTH PARK INC., avec siège social à 122, Via Espana, Bank Boston Building 8<sup>ème</sup> étage, Panama City, Panama, inscrite auprès de la "Mercantile Section of the Public Registry office of Panama" sous le numéro 377447,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, pré-nommée, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "Compagnie Générale Financière d'Investissements S.A. (en abrégé C.G.F.I. S.A.)" ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 150461, a été constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 décembre 2009, acte publié au Mémorial C n° 248 du 4 février 2010.

2) Que le capital social s'élève à six millions cinquante mille Euros (EUR 6.050.000,-) représenté par six mille cinquante (6.050) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord de la Société et des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle garantira le paiement de toutes les dettes de la Société même inconnues à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été paraphé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, lors de la troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: EAC/2010/4612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010054955/68.

(100069543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

#### **Limoges Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.135.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 3 mai 2010

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. M. Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 18 MAI 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LIMOGES INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) SA.

Référence de publication: 2010054911/18.

(100069259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**Aboukir Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.126.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi 15 juin 2010 à 13:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058622/1267/15.

---

**Alerno Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 8.773.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi 15 juin 2010 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058624/1267/15.

---

**Allygold Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.614.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 mars 2010*

L'Associé Unique nomme M. Onno Bouwmeister, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au poste de gérant de la société élargée pour une durée illimitée.



Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2010054844/14.

(100069376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**Gofinco Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 69.850.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GOFINCO HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 14 juin 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010059334/750/15.

---

**Benelux Agency for Research & Development Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 62.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010054746/11.

(100069329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**Patcat Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 46.072.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 avril 2010.*

Le mandat de Monsieur John SEIL comme administrateur de la société n'est pas renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2015:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010057124/22.

(100058125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FEBEX TECHNIQUE S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010054770/12.

(100069496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010054775/10.

(100069290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**Lux2F Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lux2F Property S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010054786/11.

(100069271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**Crystaleye Pictures, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 113.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010054968/10.

(100069330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**Compagnie Benlux de l'Europe du Nord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2410 Strassen, 166, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 149.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054966/10.

(100069263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**Intrawest Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.505.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.197.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of April.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Intrawest Cayman L.P., a Limited Partnership incorporated under Cayman Islands laws, having its registered office at Uglund House, South Church Street, KY– PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, registered with the General Registry under number 19298, being the sole shareholder of "Intrawest Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, incorporated by deed of notary Henri Hellinckx, on 10 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2183 of 22 November 2006 registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 120.197. The articles of association of the Company have been amended the last time by deed of Me Joseph Elvinger dated 7 November 2007 published in the Mémorial n°2898 of 13 December 2007.

Represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The sole shareholder declared and asked the notary to record as follows:

- (1) The sole shareholder holds all fifty thousand one hundred and ten (50,110) shares in issue in the Company.
- (2) The sole shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the sole shareholder so that the decisions can validly be taken on all the items on the agenda.
- (3) The sole shareholder hereby takes decisions on the following items:

\* Amendment of article 7 to amend the provisions relating to the managers of the Company, to read as follows:

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (conseil de gérance). Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except (i) in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice and (ii) except for any meeting where a Special Resolution is on the agenda in which case written prior notice of at least five (5) days must be given. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, being class A manager(s) (each a "Class A Manager"), class B manager(s) (each a "Class B Manager") and/or class C manager(s) (each a "Class C Manager"), provided that (i) Class B Managers and Class C Managers shall always be Independent Managers (as defined below) and (ii) Class C Managers has received the Approval (as defined below). Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

All decisions or resolutions, other than Special Resolutions, of the board of managers (or any committee thereof) of Company shall be passed at simple majority of the managers in office (including by way of representation and regardless of class) (provided that such majority shall also constitute a simple majority of the class A and class B Managers in office) (or as the case may be, at simple majority of the managers which are members of the relevant committee, including by way of representation and regardless of class (provided that such majority shall also constitute a simple majority of the class A and class B Managers which are members of the relevant committee).

Any Special Resolutions of the board of managers (or any committee thereof) of Company shall be passed at simple majority of the managers in office (including by way of representation and regardless of class), provided however that such majority must include the vote of one (1) class C Manager (it being understood that at least one (1) class C Manager must be on the board of managers when any Special Resolutions is passed) or as the case may be, at simple majority of the managers which are members of the relevant committee (including by way of representation and regardless of class) provided however that such majority must include the vote of one (1) class C Manager (it being understood that at least one (1) class C manager must be on any committee passing any Special Resolutions).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

In any matters other than Special Resolutions, the Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of anyone of the managers, provided however that if different classes of managers have been appointed, the Company will be validly bound vis-à-vis third parties by the joint signature of any two Class A Managers or one Class A and one Class B Manager (including by way of representation). In any event (but excluding Special Resolutions) the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers provided that if Class A Managers and Class B Manager (s) are in office by the joint signature of two Class A Managers or by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager (including by way of representation).

In any matters reserved to Special Resolutions, the Company shall be validly bound vis-à-vis third parties by the joint signature of one Class A Manager and one C Manager (including by way of representation) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers (resolving at the majority set forth above for Special Resolutions), or by one Class A Managers together with one Class C Manager (including by way of representation).

For the purpose of the present articles of association,

“Approval” means the prior written approval of the agent for lenders (if any) whose obligations may be secured by a second priority lien on the Company's assets;

“Finance Party” means any lender, administrative, security or like agent, secured party under any security agreement or beneficiary of any guarantee under or in relation with any first or second ranking credit or facility agreement (if any) to which the Company may be or become an obligor, or a security grantor or guarantor (if any).

“Independent Manager” means a duly appointed member of the board of managers who (i) is not, or has not been within the last three (3) years, an employee of the Company or a Finance Party, or an immediate family member of whom is not, or has not been within the last three (3) years, an executive officer, of the Company or a Finance Party; (ii) has not received, or does not have an immediate family member who has received, during any twelve-month period within the last three (3) years, more than \$120,000 in direct compensation from the Company, other than manager and committee fees and pension or other forms of deferred compensation for prior service (provided such compensation is not contingent in any way on continued service) or from a Finance Party; (iii) (A) is not a current partner or employee of a firm that is the Company's or a Finance Party's internal or external auditor; (B) does not have an immediate family member who is a current partner of such a firm; (C) does not have an immediate family member who is a current employee of such a firm and personally works on the Company's or a Finance Party's audit; or (D) was not or does not have an immediate family member who was within the last three (3) years a partner or employee of such a firm and personally worked on the Company's or a Finance Party's audit within that time; (iv) is not or does not have an immediate family member who is, or has been with the last three (3) years, employed as an executive officer of another company where any of the Company's or a Finance Party's present executive officers at the same time serves or served on that company's compensation committee; or (v) is not a current employee, or does not have an immediate family member who is a current executive officer, of a company that has made payments to, or received payments from, the Company or a Finance Party, for property or services in an amount which, in any of the last three (3) fiscal years, exceeds the greater of \$1 million, or 2% of such other company's consolidated gross revenues.

“Special Resolution” means all resolutions of the board of managers (or any committee thereof as the case may be) of the Company relating to the Company's seeking relief under the bankruptcy, insolvency or other debtor relief or similar laws of any jurisdiction excluding however any decision or resolution in relation with an insolvency procedure (faillite) under Luxembourg law.

\* Amendment of article 8 so as to provide for appropriate indemnification provisions for the managers, to read as follows:

**Art. 8. Liability Managers, Indemnification.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations set forth below every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all

expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

\* Decision to have three classes of managers, namely Class A, Class B, and Class C and re-composition of the board of managers by

- confirming the mandate of Dwight Hawes as Class A Manager
- re-classifying Michael Forsayeth as Class A Manager
- appointing Thomas Smith, Vice President Intrawest Shared Services, residing at 221 Corporate Circle Suite Q, Golden CO 80401, born in Memphis, USA, on 14 July 1963, as new Class A Manager.
- re-classifying Marc De Leye as Class B Manager while confirming that Marc De Leye qualifies as an Independent Manager
- re-classifying Guido van Berkel as Class C Manager while confirming (i) that Guido van Berkel qualifies as an Independent Manager and (ii) that Guido van Berkel has received the Approval

so that the board of managers shall be composed as follows:

Dwight Hawes, Class A Manager,  
Michael Forsayeth, Class A Manager  
Thomas Smith, Class A Manager,  
Marc De Leye, Class B Manager, and  
Guido van Berkel, Class C Manager.

#### *Sole resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 7 as set forth in the agenda.

The sole shareholder further resolves to amend article 8 as set forth in the agenda.

The sole shareholder then resolves to have three classes of managers, namely Class A, Class B, and Class C and to re-compose the board of managers by

- confirming the mandate of Dwight Hawes as Class A Manager;
- re-classifying Michael Forsayeth as Class A Manager;
- appointing Thomas Smith as new Class A Manager;
- re-classifying Marc De Leye as Class B Manager while confirming that Marc De Leye qualifies as an Independent Manager;

- re-classifying Guido van Berkel as Class C Manager while confirming (i) that Guido van Berkel qualifies as an Independent Manager and (ii) that Guido van Berkel has received the Approval.

so that the board of managers shall be composed as follows: Dwight Hawes, Class A Manager,

Michael Forsayeth, Class A Manager  
Thomas Smith, Class A Manager,  
Marc De Leye, Class B Manager, and  
Guido van Berkel, Class C Manager.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing person, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

**A comparu**

Intrawest Cayman L.P. une Limited Partnership de droit des Iles Caymanes ayant son siège social à Uglund House, South Church Street, KY – PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, enregistrée au General Registry sous le numéro 19298, étant l'associé unique de «Intrawest Holdings S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, constituée le 10 octobre 2006 par un acte du notaire Henri Hellinckx, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et associations (le «Mémorial») numéro 2183 du 22 novembre 2006, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.197. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Joseph Elvinger daté du 7 novembre 2007 publié au Mémorial n°2898 du 13 décembre 2007.

Représentée par Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'associé unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- (1) L'associé unique détient toutes les cinquante mille cent et dix (50.110) parts sociales émises dans la Société.
- (2) L'associé unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales sont représentées à cette décision extraordinaire de l'associé unique de sorte que toutes les décisions peuvent être prises sur tous les points de l'ordre du jour.
- (3) L'associé unique prend par la présente des décisions sur les points suivants:

\* Modification de l'article 7 pour adapter les dispositions relatives aux gérants de la Société, comme ci-après:

« **Art. 7. Gestion de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant sans limite du nombre de procurations qu'un gérant puisse accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf (i) s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation et (ii) pour les réunions où une Résolution Spéciale est prévue à l'ordre du jour auquel cas un avis écrit devra être donné au moins cinq (5) jours avant la tenue de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'assentiment donné par chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de classes différentes, à savoir de classe A (chacun un «Gérant de Classe A»), de classe B (chacun un «Gérant de Classe B») et/ou de classe C (chacun un «Gérant de Classe C») à condition que (i) les Gérants de classe B et les Gérants de Classe C soient des Gérants Indépendants (comme défini ci-après) et (ii) les Gérants de Classe C aient reçu l'Approbation (comme défini ci-après). Une telle classification des gérants devra être actée dans les procès-verbaux des réunions concernées, et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.



Les décisions ou résolutions, autres que les Résolutions Spéciales, du conseil de gérance (ou tout comité de celui-ci) de la Société seront prises à la majorité simple des gérants de la Société en fonction (y compris par représentation et sans tenir compte de leur classe) (à condition qu'une telle majorité constitue également une majorité simple des Gérants de Classe A et B en fonction) ou, selon le cas, à la majorité simple des gérants qui sont membres du comité concerné, y compris par représentation sans tenir compte de leur classe (à condition qu'une telle majorité constitue également une majorité simple des Gérants de Classe A et B en fonction qui sont membres du comité concerné).

Toutes les Résolutions Spéciales du conseil de gérance (ou de tout comité de celui-ci) de la Société sont prises à la majorité simple des gérants de la Société en fonction (y compris par représentation et sans tenir compte de leur classe) à condition néanmoins qu'une telle majorité inclue le vote d'un (1) Gérant de Classe C (étant entendu qu'au moins un (1) Gérant de Classe C doit être dans le conseil de gérance quand une Résolution Spéciale est adoptée) ou, selon le cas, à la majorité simple des gérants qui sont membres du comité concerné (y compris par représentation sans tenir compte de leur classe) sachant qu'une telle majorité doit inclure le vote d'un (1) Gérant de Classe C (étant entendu qu'au moins un (1) Gérant de Classe C doit être dans le comité qui adopte une Résolution Spéciale).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, pourront être certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Dans toutes les autres matières que celles réservées aux Résolutions Spéciales, la Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition que si différentes classes de gérants ont été nommées, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe A ou d'un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas (sauf en ce qui concerne les Résolutions Spéciales), la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par deux des gérants, à condition que des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B soient en fonction, par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe A ou par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B (y compris par voie de représentation).

Dans toutes les matières réservées aux Résolutions Spéciales, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et un Gérant de Classe C (y compris par voie de représentation) ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance (décidant aux majorités indiquées ci-avant pour les Résolutions Spéciales), ou par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe C conjointement (y compris par voie de représentation).

Dans le cadre de ces statuts,

«Approbaton» signifie l'accord préalable par écrit de l'agent des prêteurs (le cas échéant) dont les obligations peuvent être garanties par un privilège de deuxième rang sur les biens de la Société;

«Partie Financière» signifie tout prêteur, agent administratif, agent de sûreté ou équivalent, partie garantie (secured party) ou bénéficiaire d'une garantie accordée par ou en relation avec tout «facility agreement» ou contrat de crédit de premier ou second rang (le cas échéant) par lequel la Société deviendrait ou est liée ou a consenti ou garanti une sûreté (le cas échéant).

«Gérant Indépendant» signifie un membre du conseil de gérance qui (i) n'est pas, ou n'a pas été depuis au moins trois (3) ans, un employé de la Société ou d'une Partie Financière, ou dont un membre de la famille proche, n'est pas ou n'a pas été, endéans les trois dernières années, un directeur de la Société ou d'une Partie Financière; (ii) n'a pas reçu et dont aucun membre de la famille proche n'a reçu, pendant une période de douze mois durant les trois (3) dernières années, plus de \$120.000 de compensations directes de la Société autres que des rémunérations de gérant ou de comité, des pensions ou d'autres formes de compensation différées de services rendus (à condition que cette compensation ne dépend en aucun cas de la continuité du service) ou d'une Partie Financière; (iii) (A) n'est pas un associé, ni un employé d'une société qui est le réviseur interne ou externe de la Société ou d'une Partie Financière, (B) n'a aucun membre de sa famille proche qui est associé dans une telle société; (C) n'a aucun membre de sa famille proche qui est employé d'une telle firme et qui travaille personnellement sur l'audit de la Société ou d'une Partie Financière; (D) n'a pas été ou n'a pas un membre de sa famille proche qui a, endéans les trois (3) dernières années, été un associé ou un employé d'une telle société et a travaillé personnellement sur l'audit de la Société ou d'une Partie Financière durant cette période; (iv) n'est pas ou n'a pas de membre de sa famille proche qui est, ou a été durant les trois (3) dernières années été employé en tant que directeur d'une autre société où un directeur actuel de la Société ou d'une Partie Financière est ou était membre, durant la même période, du comité de compensation de cette société; ou (v) n'est pas actuellement employé, ou n'a aucun membre de sa famille proche qui est directeur, d'une société qui a fait des paiements à, ou reçu des paiements de la Société ou d'une Partie Financière pour des biens ou des services pour un montant qui, durant les trois (3) dernières années fiscales, a dépassé le montant le plus élevé de un million de dollars (\$1.000.000), ou deux pourcents (2%) du chiffre d'affaire consolidé de cette société.



«Résolution Spéciale» signifie toute résolution du conseil de gérance (ou tout autre comité de celui-ci le cas échéant) de la Société par laquelle la Société cherche à se placer sous la protection de la faillite, de l'insolvabilité ou tout autre forme de protection du débiteur ou de loi similaire en excluant néanmoins toute décision ou résolution en rapport avec une procédure de faillite régie par le droit luxembourgeois.»

\* Modification de l'article 8 en vue de prévoir des règles appropriées d'indemnisation des gérants, comme ci-après:

« **Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur fonction.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-après, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.»

- Décision d'avoir trois classes de gérants, à savoir la Classe A, la Classe B, et la Classe C, et reconstitution du conseil de gérance en:

- confirmant le mandat de Dwight Hawes comme Gérant de Classe A;

- reclassifiant Michael Forsayeth en Gérant de Classe A;

- nommant Thomas Smith, vice-président, résidant au 221 Corporate Circle Suite Q, Golden CO 80401, USA, comme nouveau Gérant de Classe A;

- reclassifiant Marc De Leye comme Gérant de Classe B en confirmant qu'il répond aux conditions nécessaires pour être un Gérant Indépendant;

- reclassifiant Guido van Berkel comme Gérant de Classe C en confirmant (i) que Guido van Berkel répond aux conditions nécessaires pour être un Gérant Indépendant et (ii) que Guido van Berkel a reçu l'Approbation.

de sorte que le conseil de gérance est composé comme suit:

Dwight Hawes, Gérant de Classe A,

Michael Forsayeth, Gérant de Classe A,

Thomas Smith, Gérant de Classe A,

Marc De Leye, Gérant de Classe B,

Guido van Berkel, Gérant de Classe C.

#### *Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier l'article 7 tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

L'associé unique décide également de modifier l'article 8 tel qu'indiqué dans l'ordre du jour

L'associé unique ensuite décide d'avoir trois classes de gérants, à savoir la classe A, la classe B, et la classe C, et de recomposer le conseil de gérance en:

- confirmant le mandat de Dwight Hawes comme Gérant de Classe A;

- reclassifiant Michael Forsayeth en Gérant de Classe A;

- nommant Thomas Smith, vice-président, résidant au 221 Corporate Circle Suite Q, Golden CO 80401, USA, comme nouveau Gérant de Classe A;

- reclassifiant Marc De Leye comme Gérant de Classe B en confirmant qu'il répond aux conditions nécessaires pour être un Gérant Indépendant;

- reclassifiant Guido van Berkel comme Gérant de Classe C en confirmant (i) que Guido van Berkel répond aux conditions nécessaires pour être un Gérant Indépendant et (ii) que Guido van Berkel a reçu l'Approbation.

De sorte que le conseil de gérance est composé comme suit:

Dwight Hawes, Gérant de Classe A,

Michael Forsayeth, Gérant de Classe A,

Thomas Smith, Gérant de Classe A,

Marc De Leye, Gérant de Classe B,

Guido M.P.M. van Berkel, Gérant de Classe C.

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille quatre cents Euros (1.400.-Euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le représentant de l'associé unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 mai 2010. Relation: LAC/2010/19914. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Référence de publication: 2010054893/370.

(100069544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

#### **Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.505.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.095.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of April.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Intrawest Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 120.197, being the sole shareholder of "Intrawest S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger, on 14 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2158 of 18 November 2006 registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 120.095. The articles of association of the Company have been amended the last time by deed of Me Joseph Elvinger dated 7 November 2007 published in the Mémorial n°2897 of 13 December 2007.

Represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The sole shareholder declared and asked the notary to record as follows:

- (1) The sole shareholder holds all fifty thousand one hundred and ten (50,110) shares in issue in the Company.
- (2) The sole shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the sole shareholder so that the decisions can validly be taken on all the items on the agenda.
- (3) The sole shareholder hereby takes decisions on the following items:

- Amendment of article 7 to amend the provisions relating to the managers of the Company, to read as follows:

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (*conseil de gérance*). Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except (i) in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice and (ii) except for any meeting where a Special Resolution is on the agenda in which case written prior notice of at least five (5) days must be given. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, being class A manager(s) (each a "Class A Manager"), class B manager(s) (each a "Class B Manager") and/or class C manager(s) (each a "Class C Manager"), provided that (i) Class B Managers and Class C Managers shall always be Independent Managers (as defined below) and (ii) Class C Managers has received the Approval (as defined below). Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

All decisions or resolutions, other than Special Resolutions, of the board of managers (or any committee thereof) of Company shall be passed at simple majority of the managers in office (including by way of representation and regardless of class) (provided that such majority shall also constitute a simple majority of the class A and class B Managers in office) (or as the case may be, at simple majority of the managers which are members of the relevant committee, including by way of representation and regardless of class (provided that such majority shall also constitute a simple majority of the class A and class B Managers which are members of the relevant committee).

Any Special Resolutions of the board of managers (or any committee thereof) of Company shall be passed at simple majority of the managers in office (including by way of representation and regardless of class), provided however that such majority must include the vote of one (1) class C Manager (it being understood that at least one (1) class C Manager must be on the board of managers when any Special Resolutions is passed) or as the case may be, at simple majority of the managers which are members of the relevant committee (including by way of representation and regardless of class) provided however that such majority must include the vote of one (1) class C Manager (it being understood that at least one (1) class C manager must be on any committee passing any Special Resolutions).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

In any matters other than Special Resolutions, the Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of anyone of the managers, provided however that if different classes of managers have been appointed, the Company will be validly bound *vis-à-vis* third parties by the joint signature of any two Class A Managers or one Class A and one Class B Manager (including by way of representation). In any event (but excluding Special Resolutions) the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers provided that if Class A Managers and Class B Manager (s) are in office by the joint signature of two Class A Managers or by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager (including by way of representation).

In any matters reserved to Special Resolutions, the Company shall be validly bound *vis-à-vis* third parties by the joint signature of one Class A Manager and one C Manager (including by way of representation) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers (resolving at the majority set forth above for Special Resolutions), or by one Class A Managers together with one Class C Manager (including by way of representation).

For the purpose of the present articles of association,

"Approval" means the prior written approval of the agent for lenders (if any) whose obligations may be secured by a second priority lien on the Company's assets;

“Finance Party” means any lender, administrative, security or like agent, secured party under any security agreement or beneficiary of any guarantee under or in relation with any first or second ranking credit or facility agreement (if any) to which the Company may be or become an obligor, or a security grantor or guarantor (if any).

“Independent Manager” means a duly appointed member of the board of managers who (i) is not, or has not been within the last three (3) years, an employee of the Company or a Finance Party, or an immediate family member of whom is not, or has not been within the last three (3) years, an executive officer, of the Company or a Finance Party; (ii) has not received, or does not have an immediate family member who has received, during any twelve-month period within the last three (3) years, more than \$120,000 in direct compensation from the Company, other than manager and committee fees and pension or other forms of deferred compensation for prior service (provided such compensation is not contingent in any way on continued service) or from a Finance Party; (iii) (A) is not a current partner or employee of a firm that is the Company’s or a Finance Party’s internal or external auditor; (B) does not have an immediate family member who is a current partner of such a firm; (C) does not have an immediate family member who is a current employee of such a firm and personally works on the Company’s or a Finance Party’s audit; or (D) was not or does not have an immediate family member who was within the last three (3) years a partner or employee of such a firm and personally worked on the Company’s or a Finance Party’s audit within that time; (iv) is not or does not have an immediate family member who is, or has been with the last three (3) years, employed as an executive officer of another company where any of the Company’s or a Finance Party’s present executive officers at the same time serves or served on that company’s compensation committee; or (v) is not a current employee, or does not have an immediate family member who is a current executive officer, of a company that has made payments to, or received payments from, the Company or a Finance Party, for property or services in an amount which, in any of the last three (3) fiscal years, exceeds the greater of \$1 million, or 2% of such other company’s consolidated gross revenues.

“Special Resolution” means all resolutions of the board of managers (or any committee thereof as the case may be) of the Company relating to the Company’s seeking relief under the bankruptcy, insolvency or other debtor relief or similar laws of any jurisdiction excluding however any decision or resolution in relation with an insolvency procedure (faillite) under Luxembourg law.

- Amendment of article 8 so as to provide for appropriate indemnification provisions for the managers, to read as follows:

**Art. 8. Liability Managers, Indemnification.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations set forth below every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

\* Decision to have three classes of managers, namely Class A, Class B, and Class C and re-composition of the board of managers by

- confirming the mandate of Dwight Hawes as Class A Manager

- re-classifying Michael Forsayeth as Class A Manager

- appointing Thomas Smith, Vice President Intrawest Shared Services, residing at 221 Corporate Circle Suite Q, Golden CO 80401, born in Memphis, USA, on 14 July 1963, as new Class A Manager.

- re-classifying Marc De Leye as Class B Manager while confirming that Marc De Leye qualifies as an Independent Manager

- re-classifying Guido van Berkel as Class C Manager while confirming (i) that Guido van Berkel qualifies as an Independent Manager and (ii) that Guido van Berkel has received the Approval

so that the board of managers shall be composed as follows:

Dwight Hawes, Class A Manager,

Michael Forsayeth, Class A Manager

Thomas Smith, Class A Manager,

Marc De Leye, Class B Manager, and

Guido van Berkel, Class C Manager.

#### *Sole resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 7 as set forth in the agenda.

The sole shareholder further resolves to amend article 8 as set forth in the agenda.

The sole shareholder then resolves to have three classes of managers, namely Class A, Class B, and Class C and to recompose the board of managers by

- confirming the mandate of Dwight Hawes as Class A Manager

- re-classifying Michael Forsayeth as Class A Manager

- appointing Thomas Smith as new Class A Manager.

- re-classifying Marc De Leye as Class B Manager while confirming that Marc De Leye qualifies as an Independent Manager

- re-classifying Guido van Berkel as Class C Manager while confirming (i) that Guido van Berkel qualifies as an Independent Manager and (ii) that Guido van Berkel has received the Approval

so that the board of managers shall be composed as follows:

Dwight Hawes, Class A Manager,

Michael Forsayeth, Class A Manager

Thomas Smith, Class A Manager,

Marc De Leye, Class B Manager, and

Guido van Berkel, Class C Manager.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing person, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

#### **A comparu**

Intrawest Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, constituée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.197, étant l'associé unique de «Intrawest S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, constituée le 14 septembre 2006 par un acte du notaire Joseph Elvinger, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et associations (le «Mémorial») numéro 2158 du 18 novembre 2006 enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.095. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Joseph Elvinger daté du 7 novembre 2007 publié au Mémorial n°2897 du 13 décembre 2007.

Représentée par Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'associé unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(1) L'associé unique détient toutes les cinquante mille cent et dix (50.110) parts sociales émises dans la Société.



(2) L'associé unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales sont représentées à cette décision extraordinaire de l'associé unique de sorte que toutes les décisions peuvent être prises sur tous les points de l'ordre du jour.

(3) L'associé unique prend par la présente des décisions sur les points suivants:

- Modification de l'article 7 pour adapter les dispositions relatives aux gérants de la Société, comme ci-après:

« **Art. 7. Gestion de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant sans limite du nombre de procurations qu'un gérant puisse accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf (i) s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation et (ii) pour les réunions où une Résolution Spéciale est prévue à l'ordre du jour auquel cas un avis écrit devra être donné au moins cinq (5) jours avant la tenue de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'assentiment donné par chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de classes différentes, à savoir de classe A (chacun un «Gérant de Classe A»), de classe B (chacun un «Gérant de Classe B») et/ou de classe C (chacun un «Gérant de Classe C») à condition que (i) les Gérants de classe B et les Gérants de Classe C soient des Gérants Indépendants (comme défini ci-après) et (ii) les Gérants de Classe C aient reçu l'Approbation (comme défini ci-après). Une telle classification des gérants devra être actée dans les procès-verbaux des réunions concernées, et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions ou résolutions, autres que les Résolutions Spéciales, du conseil de gérance (ou tout comité de celui-ci) de la Société seront prises à la majorité simple des gérants de la Société en fonction (y compris par représentation et sans tenir compte de leur classe) (à condition qu'une telle majorité constitue également une majorité simple des Gérants de Classe A et B en fonction) ou, selon le cas, à la majorité simple des gérants qui sont membres du comité concerné, y compris par représentation sans tenir compte de leur classe (à condition qu'une telle majorité constitue également une majorité simple des Gérants de Classe A et B en fonction qui sont membres du comité concerné).

Toutes les Résolutions Spéciales du conseil de gérance (ou de tout comité de celui-ci) de la Société sont prises à la majorité simple des gérants de la Société en fonction (y compris par représentation et sans tenir compte de leur classe) à condition néanmoins qu'une telle majorité inclue le vote d'un (1) Gérant de Classe C (étant entendu qu'au moins un (1) Gérant de Classe C doit être dans le conseil de gérance quand une Résolution Spéciale est adoptée) ou, selon le cas, à la majorité simple des gérants qui sont membres du comité concerné (y compris par représentation sans tenir compte de leur classe) sachant qu'une telle majorité doit inclure le vote d'un (1) Gérant de Classe C (étant entendu qu'au moins un (1) Gérant de Classe C doit être dans le comité qui adopte une Résolution Spéciale).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, pourront être certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Dans toutes les autres matières que celles réservées aux Résolutions Spéciales, la Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition que si différentes classes de gérants ont été nommées, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe A ou d'un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas (sauf en ce qui concerne les Résolutions Spéciales), la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par deux des gérants, à condition que des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B soient en fonction, par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe A ou par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B (y compris par voie de représentation).

Dans toutes les matières réservées aux Résolutions Spéciales, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et un Gérant de Classe C (y compris par voie de représentation) ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance (décidant aux majorités indiquées ci-avant pour les Résolutions Spéciales), ou par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe C conjointement (y compris par voie de représentation).

Dans le cadre de ces statuts,

«Approbation» signifie l'accord préalable par écrit de l'agent des prêteurs (le cas échéant) dont les obligations peuvent être garanties par un privilège de deuxième rang sur les biens de la Société;

«Partie Financière» signifie tout prêteur, agent administratif, agent de sûreté ou équivalent, partie garantie (secured party) ou bénéficiaire d'une garantie accordée par ou en relation avec tout «facility agreement» ou contrat de crédit de premier ou second rang (le cas échéant) par lequel la Société deviendrait ou est liée ou a consenti ou garanti une sûreté (le cas échéant).

«Gérant Indépendant» signifie un membre du conseil de gérance qui (i) n'est pas, ou n'a pas été depuis au moins trois (3) ans, un employé de la Société ou d'une Partie Financière, ou dont un membre de la famille proche, n'est pas ou n'a pas été, endéans les trois dernières années, un directeur de la Société ou d'une Partie Financière; (ii) n'a pas reçu et dont aucun membre de la famille proche n'a reçu, pendant une période de douze mois durant les trois (3) dernières années, plus de \$120.000 de compensations directes de la Société autres que des rémunérations de gérant ou de comité, des pensions ou d'autres formes de compensation différées de services rendus (à condition que cette compensation ne dépend en aucun cas de la continuité du service) ou d'une Partie Financière; (iii) (A) n'est pas un associé, ni un employé d'une société qui est le réviseur interne ou externe de la Société ou d'une Partie Financière, (B) n'a aucun membre de sa famille proche qui est associé dans une telle société; (C) n'a aucun membre de sa famille proche qui est employé d'une telle firme et qui travaille personnellement sur l'audit de la Société ou d'une Partie Financière; (D) n'a pas été ou n'a pas un membre de sa famille proche qui a, endéans les trois (3) dernières années, été un associé ou un employé d'une telle société et a travaillé personnellement sur l'audit de la Société ou d'une Partie Financière durant cette période;

(iv) n'est pas ou n'a pas de membre de sa famille proche qui est, ou a été durant les trois (3) dernières années été employé en tant que directeur d'une autre société où un directeur actuel de la Société ou d'une Partie Financière est ou était membre, durant la même période, du comité de compensation de cette société; ou (v) n'est pas actuellement employé, ou n'a aucun membre de sa famille proche qui est directeur, d'une société qui a fait des paiements à, ou reçu des paiements de la Société ou d'une Partie Financière pour des biens ou des services pour un montant qui, durant les trois (3) dernières années fiscales, a dépassé le montant le plus élevé de un million de dollars (\$1.000.000), ou deux pourcents (2%) du chiffre d'affaire consolidé de cette société.

«Résolution Spéciale» signifie toute résolution du conseil de gérance (ou tout autre comité de celui-ci le cas échéant) de la Société par laquelle la Société cherche à se placer sous la protection de la faillite, de l'insolvabilité ou tout autre forme de protection du débiteur ou de loi similaire en excluant néanmoins toute décision ou résolution en rapport avec une procédure de faillite régie par le droit luxembourgeois.»

- Modification de l'article 8 en vue de prévoir des règles appropriées d'indemnisation des gérants, comme ci-après:

« **Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur fonction.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-après, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.



Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.»

\* Décision d'avoir trois classes de gérants, à savoir la Classe A, la Classe B, et la Classe C, et reconstitution du conseil de gérance en:

- confirmant le mandat de Dwight Hawes comme Gérant de Classe A;
- reclassifiant Michael Forsayeth en Gérant de Classe A;
- nommant Thomas Smith, vice-président, résidant au 221 Corporate Circle Suite Q, Golden CO 80401, USA, comme nouveau Gérant de Classe A;
- reclassifiant Marc De Leye comme Gérant de Classe B en confirmant qu'il répond aux conditions nécessaires pour être un Gérant Indépendant;
- reclassifiant Guido van Berkel comme Gérant de Classe C en confirmant (i) que Guido van Berkel répond aux conditions nécessaires pour être un Gérant Indépendant et (ii) que Guido van Berkel a reçu l'Approbation.

de sorte que le conseil de gérance est composé comme suit:

Dwight Hawes, Gérant de Classe A,  
Michael Forsayeth, Gérant de Classe A,  
Thomas Smith, Gérant de Classe A,  
Marc De Leye, Gérant de Classe B,  
Guido van Berkel, Gérant de Classe C.

#### *Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier l'article 7 tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

L'associé unique décide également de modifier l'article 8 tel qu'indiqué dans l'ordre du jour

L'associé unique ensuite décide d'avoir trois classes de gérants, à savoir la classe A, la classe B, et la classe C, et de recomposer le conseil de gérance en:

- confirmant le mandat de Dwight Hawes comme Gérant de Classe A;
- reclassifiant Michael Forsayeth en Gérant de Classe A;
- nommant Thomas Smith, vice-président, résidant au 221 Corporate Circle Suite Q, Golden CO 80401, USA, comme nouveau Gérant de Classe A;
- reclassifiant Marc De Leye comme Gérant de Classe B en confirmant qu'il répond aux conditions nécessaires pour être un Gérant Indépendant;
- reclassifiant Guido van Berkel comme Gérant de Classe C en confirmant (i) que Guido van Berkel répond aux conditions nécessaires pour être un Gérant Indépendant et (ii) que Guido van Berkel a reçu l'Approbation.

De sorte que le conseil de gérance est composé comme suit:

Dwight Hawes, Gérant de Classe A,  
Michael Forsayeth, Gérant de Classe A,  
Thomas Smith, Gérant de Classe A,  
Marc De Leye, Gérant de Classe B,  
Guido M.P.M. van Berkel, Gérant de Classe C.

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille quatre cents Euros (1.400.-Euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le représentant de l'associé unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 mai 2010. Relation: LAC/2010/19912. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Référence de publication: 2010054895/370.

(100069235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**Perluca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.176.

L'an deux mille dix, le douze avril.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

**A COMPARU:**

La société anonyme "ANTAR INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81297, ici dûment représentée par un de ses administrateurs-délégués, à savoir Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est le seul actionnaire (l'"Actionnaire Unique"), de la société anonyme "Perluca S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152176, constituée suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 17 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et qu'elle a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt-neuf mille euros (389.000,-EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre cent vingt mille euros (420.000,- EUR) par la création et l'émission de trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est intervenu ensuite Monsieur Jürgen FISCHER, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de l'Actionnaire Unique, (la "Souscriptrice").

Ledit comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la Souscriptrice aux trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et de les libérer intégralement en espèces, de sorte que la somme de trois cent quatre-vingt-neuf mille euros (389.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à quatre cent vingt mille euros (420.000,- EUR), représenté par quatre mille deux cents (4.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille six cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: FISCHER-J. BADEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2010. Relation GRE/2010/1330. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010059335/50.

(100059551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Collins Stewart Wealth Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 141.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 2010.  
Référence de publication: 2010054965/10.  
(100069755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

**Lennox Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 148.904.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 14 mai 2010 que Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland (résidant professionnellement au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg) a cédé les 12,500 parts sociales qu'il détenait dans Lennox Holdings S.à r.l. à la société Avalon Investment Management Ltd. (société enregistrée aux Iles Vierges Britanniques sous le numéro de Registre des Sociétés 1567803), ayant son siège social à Trinity Chambers, P.O. Box 4301, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

Suite à ce transfert, la société Avalon Investment Management Ltd. détient désormais les 12,500 parts sociales de Lennox Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.  
Alex van Zeeland  
*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010054991/20.  
(100069256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

**RPM Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 313.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 110.355.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of the month of April.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

RPM Europe Coöperatief U.A., a cooperative incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Braak 1, 4704 RJ Roosendaal, registered with the Kamer van Koophandel West-Brabant under number 20121058, (the "Sole Shareholder") represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, being the Sole Shareholder of and holding all the shares in issue in "RPM Lux Holdco, S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 110.355 and having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg incorporated on 29 August 2005 by deed of notary Me Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1425 of 21 December 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 31 May 2006 by deed of notary Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial number 1642 of 30 August 2006.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by five hundred Euros (EUR 500.00) by the issue to the Sole Shareholder of four (4) shares (the "New Shares"), having a par value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each, by

acceptance of a contribution in kind from the Sole Shareholder of one (1) share ('Geschäftsanteil') in the par value of EUR twenty five thousand (EUR 25,000.00) of RPM Germany GmbH, a company organised under the laws of the Federal Republic of Germany, being registered with the local court (Amtsgericht) of Cologne under number 56969 and having its registered offices at von-der-Wettern-Str. 27, 51149 Cologne/Germany, said share having a total aggregate value of fifteen million five hundred twenty five thousand Euros (EUR 15,525,000.00) (the "Contribution In Kind") and consequently, allocation (i) of an amount of five hundred Euros (EUR 500.00) to the share capital and (ii) of an amount of fifteen million five hundred twenty four thousand five hundred Euros (EUR 15,524,500.00), being the difference between the amount of the Contribution in Kind and the nominal value of the New Shares issued in consideration therefore, to the share premium reserve;

- acknowledgement of a report by the board of managers of the Company on the value of the Contribution In Kind, acceptance of the valuation of the Contribution In Kind at fifteen million five hundred twenty five thousand Euros (EUR 15,525,000.00);

- subscription to four (4) new shares by the Sole Shareholder of the Company for a total subscription price of fifteen million five hundred twenty five thousand Euros (EUR 15,525,000.00);

B. Consequential amendment of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at three hundred and thirteen thousand Euro (EUR 313,000) divided into two thousand five hundred and four (2,504) shares of a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each (the "Shares").

After the foregoing has been approved the following resolutions were passed:

#### *First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by five hundred Euros (EUR 500.00) by the issue to the Sole Shareholder of four (4) shares (the "New Shares"), having a par value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each, by the acceptance of a contribution in kind from the Sole Shareholder of one (1) share ('Geschäftsanteil') in the par value of twenty five thousand Euros (EUR 25,000.00) of RPM Germany GmbH, a company organised under the laws of the Federal Republic of Germany, being registered with the local court ('Amtsgericht') of Cologne under number 56969 and having its registered offices at von-der-Wettern-Str. 27, 51149 Cologne/Germany, said share having a total aggregate value of fifteen million five hundred twenty five thousand Euros (EUR 15,525,000.00) (the "Contribution In Kind"). It is further resolved to allocate (i) an amount of five hundred Euros (EUR 500.00) to the share capital and (ii) an amount of fifteen million five hundred twenty four thousand five hundred Euros (EUR 15,524,500.00), being the difference between the amount of the Contribution in Kind and the nominal value of the New Share issued in consideration therefore, to the share premium reserve. The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 6 April 2010. The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above the Board of Managers believes that the value of the contribution in kind, of one share ("Geschäftsanteil") of RPM Germany GmbH, being all issued shares of such company, amounts to EUR 15,525,000.00, being at least equal to the nominal value and premium of the four (4) shares to be issued by the Company in consideration therefore."

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at fifteen million five hundred twenty five thousand Euros (EUR 15,525,000.00).

The appearing party subscribed to, and fully paid, the New Shares as set out in the Agenda through the Contribution in Kind as set out above. Consequently the amount of five hundred Euros (EUR 500.00) is allocated to the share capital and the amount of fifteen million five hundred twenty four thousand five hundred Euros (EUR 15,524,500.00) is allocated to the share premium. Proof of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Consequential to the preceding resolution, it is resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company to be read as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le septième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A comparu

RPM Europe Coöperatief U.A., une coopérative constituée et existant sous les lois des Pays Bas, ayant son siège social au Braak 1, 4704 RJ Roosendaal, inscrite auprès du Kamer van Koophandel West-Brabant sous le numéro 20121058 (l'Associé Unique"), représentée par Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, étant l'Associé Unique détenant toutes les parts sociales émises dans "RPM Lux Holdco, S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110.355, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, constituée le 29 août 2005 suivant acte reçu du notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1425 du 21 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 31 mai 2006 suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial numéro 1642 du 30 août 2006.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société de cinq cents euros (EUR 500,00) par l'émission à l'Associé Unique de quatre (4) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, par l'acceptation d'un apport en nature de l'Associé Unique consistant en une (1) part sociale ("Geschäftsanteil") d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) de RPM Germany GmbH, une société organisée sous les lois de la République Fédérale d'Allemagne, inscrite auprès du tribunal d'arrondissement ("Amtsgericht") de Cologne sous le numéro 56969, ayant son siège social au von-der-Wettern-Strasse 27, 51149 Cologne / Allemagne, lesdites parts sociales ayant une valeur totale de quinze millions cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 15.525.000,00) (l'Apport en Nature") et, en conséquence, allocation (i) d'un montant de cinq cents euros (EUR 500,00) au capital social et (ii) d'un montant de quinze millions cinq cent vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 15.524.500,00), représentant la différence entre le montant de l'Apport en Nature et la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie, à la réserve de la prime d'émission;

- constat d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur la valeur de l'Apport en Nature, acceptation de l'évaluation de l'Apport en Nature à quinze millions cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 15.525.000,00);

- souscription à toutes les quatre (4) nouvelles parts sociales par l'Associé Unique de la Société pour un prix de souscription total de quinze millions cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 15.525.000,00);

B. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à trois cent treize mille euros (EUR 313.000) divisé en deux mille cinq cent quatre (2.504) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune (les "Parts Sociales")."

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société de cinq cents euros (EUR 500,00) par l'émission à l'Associé Unique de quatre (4) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, par l'acceptation d'un apport en nature de l'Associé Unique consistant en une (1) part sociale ("Geschäftsanteil") d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) de RPM Germany GmbH, ladite part sociale ayant une valeur totale de quinze millions cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 15.525.000,00) (l'Apport en Nature"). Il est en outre décidé d'allouer (i) un montant de cinq cents euros (EUR 500,00) au capital social et (ii) un montant de quinze millions cinq cent vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 15.524.500,00), représentant la différence entre le montant de l'Apport en Nature et la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie, à la réserve de la prime d'émission.

L'Apport en Nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 6 avril 2010.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'apport en nature, d'une (1) part sociale ("Geschäftsanteil") de RPM Germany GmbH, représentant tous les parts sociales émises de cette société, s'élève à quinze millions cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 15.525.000), étant ainsi au moins égale à la valeur nominale et la prime d'émission des 4 parts sociales devant être émises par la Société".

En conséquence de ce qui précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à quinze millions cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 15.525.000,00):

La partie comparante a souscrit, et entièrement libéré, les nouvelles parts sociales tel que décrit dans l'ordre du jour par voie de l'Apport en Nature tel que décrit ci-dessus. En conséquence, le montant de cinq cents euros (EUR 500,00) est alloué au capital social et le montant de quinze millions cinq cent vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 15.524.500,00) est alloué à la prime d'émission.

Preuve de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur mentionnée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à sept mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 avril 2010. Relation: LAC/2010/15430. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010059350/159.

(100058951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Natun International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.791.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 mai 2010:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Catégorie B Madame Luisella MORESCHI, Madame Frédérique VIGNERON et le mandat de l'administrateur de Catégorie A Mme Susanna ROSSI ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2016.

Luxembourg, le 07 mai 2010.

Pour NATUN INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010054921/15.

(100069257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

**Lofer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 56.423.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 5851 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054975/9.

(100069955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

**Car Services Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.024.

Scindée en

Car Service Luxembourg S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Car Service S.à r.l.



Société à responsabilité limitée

L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L'an deux mille dix, le six avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CAR SERVICES BENELUX S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.024,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 juin 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 1332 du 13 septembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2009, publiés au Mémorial C numéro 216 du 2 février 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François Georges, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

qui désigne comme secrétaire Mlle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Renonciation des associés de la Société à l'application des articles 293, 294 (1), (2) et (4), et 295 (1) c), d) et e) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi);

2. Approbation et exécution de la scission de la Société, conformément aux articles 288 et 307 de la Loi, par le transfert, par suite de sa dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs de la Société en deux (2) nouvelles sociétés (les Sociétés Nouvelles) à constituer sous la dénomination sociale de "Car Service Luxembourg S.à r.l." et "Car Service S.à r.l.", ayant toutes les deux leur siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Approbation de la répartition des actifs et passifs de la Société aux Sociétés Nouvelles et approbation de l'attribution et des conditions de l'émission des nouvelles actions, en conformité avec le Projet de scission du 1<sup>er</sup> mars 2010.

4. Constitution des Sociétés Nouvelles et établissement des statuts des Sociétés Nouvelles;

5. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.

6. Divers

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président expose ensuite que:

1. Le projet de scission établi et approuvé par le Conseil de Gérance en date du 1<sup>er</sup> mars 2010, a été publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 464 du 4 mars 2010.

2. Les parts des deux nouvelles sociétés étant réparties entre les associés de la société à scinder de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social, il n'a pas été jugé utile de faire établir de rapport par un réviseur d'entreprises portant sur le caractère pertinent et raisonnable du rapport d'échange ni par le conseil de gérance justifiant celui-ci du point de vue juridique et économique.

3. Le projet de scission, les comptes annuels de la Société, le rapport de gestion des trois derniers exercices de la Société ont été déposés pendant le délai légal au siège social de la société à la disposition des associés.

4. La Société n'a émis ni emprunts obligataires, ni parts bénéficiaires, et n'est pas directement propriétaire d'immeuble ou titulaire de droit immobiliers.

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'Assemblée, en application de l'article 296 de la loi sur les scissions, décide de renoncer à l'application des articles suivants de la Loi:

- a) l'article 293 lequel requiert que le conseil de gérance établisse un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de scission;
- b) l'article 294 (1), (2) et (4) lequel requiert un rapport d'un expert indépendant portant sur la scission;
- c) l'article 295 (1) c), d) et e) lequel stipule que les associés ont le droit de prendre connaissance au moins un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la scission d'un récent arrêté comptable, du rapport du conseil de gérance ainsi que le rapport d'un expert indépendant.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver et de mettre à exécution la scission de la Société, conformément aux articles 288 et 307 de la Loi régissant les scissions des sociétés au Luxembourg, et conformément au projet de scission publié au Mémorial C, numéro 464 du 4 mars 2010, par le transfert, par suite de sa dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs de la Société aux Sociétés Nouvelles, lesquelles seront constituées sous la dénomination sociale de "Car Service Luxembourg S.à r.l." et "Car Service S.à r.l.", ayant toutes les deux leur siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Troisième résolution*

L'assemblée approuve la répartition des actifs et passifs de la Société aux Sociétés Nouvelles et l'attribution et conditions de l'émission des nouvelles actions, en conformité avec le Projet de Scission.

*Projet de scission sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2009*

	CAR SERVICES BENELUX S.à r.l.	Car Service Luxembourg Sàrl	Car Service Sàrl
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
Actif circulant . . . . .	37.266.242	25.704.657	11.561.585
Créances			
Avoirs en banque et en caisse . . . . .	1.241.315	1.241.315	
TOTAL ACTIF . . . . .	38.507.557	26.945.972	11.561.585
Dettes . . . . .	62.968	28.996	33.972
Actif net . . . . .	38.444.589	26.916.976	11.527.613
Représenté par Capital souscrit . . . . .	600.300	420.300	180.000
Réserves . . . . .	60.030	42.030	18.000
Résultats reportés . . . . .	37.101.227	25.976.421	11.124.806
Résultats de la période du 01.01.09 au 31.12.09 . . . . .	683.032	478.225	204.807
TOTAL . . . . .	38.444.589	26.916.976	11.527.613

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de constituer les Sociétés Nouvelles et d'établir les statuts des Sociétés Nouvelles comme suit:  
Car Service Luxembourg S.à r.l.

**Statuts de la société**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera Car Service Luxembourg S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet:

- l'exercice des activités de management services, de placement mobilier et immobilier, de vente de sociétés sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises,
- le conseil en matière de gestion,
- l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,
- l'achat, la vente, la revente, la location, l'aménagement, la rénovation et la gestion pour compte propre ou compte de tiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de tous biens immeubles ou meubles.

La société a également pour objet le développement et la promotion, par toutes voies, y compris l'internet, de services industriels dans le secteur automobile et en particulier la société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques se rapportant à:

a) L'achat et la vente, l'importation, l'exportation, la distribution et la livraison de tous véhicules, moteurs et pièces détachées utiles à l'usage de tous véhicules, ainsi que de tous produits de l'industrie mécanique, métallurgique ou du bois s'y rapportant.

b) Le commerce en gros et au détail de véhicules à moteur y compris les véhicules de seconde main, de pièces détachées et accessoires de véhicules à moteur, de carburants et de lubrifiants, huiles industrielles et produits gras.

c) L'exploitation d'ateliers de réparation de véhicules à moteur, d'une carrosserie et d'un car-wash; le service de dépannage; la location de véhicules à moteur et entre autres réparation et remplacement de pare-brise, et entretien de véhicules.

La société peut également intervenir comme intermédiaire de commerce et exercer un mandat d'administrateur dans d'autres sociétés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à 420.300 EUR (quatre cent vingt mille trois cents euros) divisé en 27.086 (vingt sept mille quatre-vingt-six) parts sociales sans valeur nominale.

**Art. 8.** La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts.

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société;
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

**Art. 9.** Les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 12.** Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

#### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre VI. - Liquidation - Dissolution**

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif

#### **Titre VII. - Varia**

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

La Société apporte tous ses actifs et passifs à Car Service Luxembourg S.à r.l. suivant la répartition décrite dans le Projet de Scission et les vingt-sept mille quatre-vingt-six (27.086) parts sociales sont attribuées à la société de droit italien CAR SERVICE INTERNATIONAL S.r.l., avec siège social à Via Lamarmora 31, Turin.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Aussitôt après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Gian Franco MAIOLA, demeurant au 112, Corso Svizzera, I-10143 Torino.
- b) Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant dans le cadre de la gestion journalière. La signature conjointe de deux gérants sera nécessaire pour engager la Société dans les opérations dépassant le cadre de la gestion journalière. Vis-à-vis des banques, la signature conjointe sera requise pour toutes opérations.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
Car Service S.à r.l.

#### **Statuts de la société**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera Car Service S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet:

- l'exercice des activités de management services, de placement mobilier et immobilier, de vente de sociétés sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises,
- le conseil en matière de gestion,
- l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,
- l'achat, la vente, la revente, la location, l'aménagement, la rénovation et la gestion pour compte propre ou compte de tiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de tous biens immeubles ou meubles.

La société a également pour objet le développement et la promotion, par toutes voies, y compris l'internet, de services industriels dans le secteur automobile et en particulier la société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques se rapportant à:

a) L'achat et la vente, l'importation, l'exportation, la distribution et la livraison de tous véhicules, moteurs et pièces détachées utiles à l'usage de tous véhicules, ainsi que de tous produits de l'industrie mécanique, métallurgique ou du bois s'y rapportant.

b) Le commerce en gros et au détail de véhicules à moteur y compris les véhicules de seconde main, de pièces détachées et accessoires de véhicules à moteur, de carburants et de lubrifiants, huiles industrielles et produits gras.

c) L'exploitation d'ateliers de réparation de véhicules à moteur, d'une carrosserie et d'un car-wash; le service de dépannage; la location de véhicules à moteur et entre autres réparation et remplacement de pare-brise, et entretien de véhicules.

La société peut également intervenir comme intermédiaire de commerce et exercer un mandat d'administrateur dans d'autres sociétés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à 180.000 EUR (cent quatre vingt mille euros) divisé en 11.600 (onze mille six cents) parts sociales sans valeur nominale.

**Art. 8.** La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts.

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société;
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

**Art. 9.** Les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 12.** Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

#### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre VI. - Liquidation - Dissolution**

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif

#### **Titre VII. - Varia**

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

##### *Souscription - Libération*

La Société apporte tous ses actifs et passifs à Car Service S.à r.l. suivant la répartition décrite dans le Projet de Scission et les onze mille six cent (11.600) parts sociales sont attribuées à la société de droit italien S. ALESSANDRO FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social à Piazza San Alessandro 4, CAP 20123, Milan, Italie.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Aussitôt après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Gian Franco MAIOLA, demeurant au 112, Corso Svizzera, I-10143 Torino.

b) Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant dans le cadre de la gestion journalière. La signature conjointe de deux gérants sera nécessaire pour engager la Société dans les opérations dépassant le cadre de la gestion journalière. Vis-à-vis des banques, la signature conjointe sera requise pour toutes opérations.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la société scindée à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *Constataion*

L'Assemblée constate que la scission est définitivement réalisée par les présentes conformément à l'article 301 de la loi concernant les sociétés commerciales, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de ladite loi sur l'effet de la scission vis-à-vis des tiers.

Elle constate encore la dissolution sans liquidation de la Société suite à la réalisation de la scission suivant les modalités décrites dans le projet de scission.

### Déclaration du notaire

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 300(2) de la loi concernant les sociétés commerciales avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

### Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: François GEORGES, Anne-Marie Pratiffi, Jérôme Wunsch Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 avril 2010. LAC/2010/15274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010059374/344.

(100059668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

### **Kiefer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7716 Colmar-Berg, 26, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 46.520.

### DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le trente mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société anonyme Baatz Participations S.A., ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.685,

ici représentée par Monsieur Faruk SADIKU, comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 mars 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée KIEFER s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-7716 Colmar-Berg, 26, rue Belle-Vue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 46 520 (ci-après "la Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 21 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 166 du page 7948 et suivantes.

Que le capital social de la Société est fixé à cent quarante-neuf mille euros (EUR 149.000,-), représenté par six mille (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingt-trois euros (EUR 24,83,-) chacune.

Que la Société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles.

Que la comparante, telle que représentée, est propriétaire de la totalité des parts sociales de la société KIEFER s.à r.l., préqualifiée.

Que la comparante, réunissant entre ses mains la totalité des parts sociales de la Société, a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que par la présente, la comparante, en tant qu'associée unique dissout la société KIEFER s.à r.l., avec effet immédiat.

Qu'elle déclare par son mandataire, avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare encore que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné et qu'en qualité d'associée unique elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique, par son mandataire, donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.



Les livres et documents de la Société dissoute sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société ou à tout autre endroit à désigner par la comparante.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ESTEBANEZ, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 avril 2010. Relation: LAC/2010/14941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 28 avril 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010059228/50.

(100059433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

### **Somebuzz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.654.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme "2ID S.A. (investissement International & Développement", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145084,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Sylvain BONNET, administrateur de sociétés, né à Bischwiller (France), le 13 novembre 1963, demeurant à F-57155 Marly, 38, Clos des Lilas,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "SOMEBUZZ S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet:

- la création, d'hébergements, de référencement, de sites Internet;
- la création de campagnes en marketing viral, marketing mobile, marketing digital, marketing mobile;
- l'élaboration (conception) et le développement de logiciels pour les nouvelles technologies d'information et de communication;
- la fourniture de jeux vidéo et informatiques depuis une base de données informatique en ligne sur un réseau informatique ou par Internet,
- l'organisation de jeux et concours, et
- toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux activités citées précédemment.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

*Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "2ID S.A. (investissement International & Développement)", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Sylvain BONNET, administrateur de sociétés, né à Bischwiller (France), le 13 novembre 1963, demeurant à F-57155 Marly, 38, Clos des Lilas, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Monsieur Guy HARDY, consultant, né à Châtenay-Malabry (France), le 22 janvier 1951, demeurant à F-67130 La Broque, 24, rue de la République, est appelé à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-3141 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT- J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1385. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058197/238.

(100058233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

**Intrawest Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.197.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58621 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054969/10.

(100069567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

**Lehman Brothers Captain No 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 109.684.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 21 juin 2005 avec effet au 25 juillet 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

\* Lehman Brothers Captain No 1 Luxembourg S.à r.l.

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.684

\* Dont le siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 17 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signature

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010057092/21.

(100057984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

### **Captain North Sea Finance Limited, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 114.820.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 8 décembre 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

\* Captain North Sea Finance Limited, S.à r.l.

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.820

\* Dont le siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 2 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010057093/21.

(100057985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

### **Samson Global Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 110.310.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010054813/11.

(100069281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---